

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 27 mars 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 15 mars 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 36
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absente excusée ayant donné un pouvoir : Annick SOLIER a donné pouvoir à Hélène PAYET.

Étaient absents excusés : Bertrand GOSSET, Yvonne LE GAC.

Étaient absents : Pascal COTARD, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Patrick SAINT-LO, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240327-29 : FIN_89511 BUDGET DECHETS RECYCLABLE_VOTE DU BUDGET 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2024 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES » s'équilibre, en *DÉPENSES* et en *RECETTES*, à hauteur de **4 029 584,84 €** dont :

- 3 206 884,06 € en Section de Fonctionnement,
- 822 700,78 € en Section d'Investissement.

Le BP 2024 présente les caractéristiques suivantes :

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation :	531 461,00 €	70-Produit de la redevance incitative :	2 732 024,00 €
012-Charges de personnel :	731 330,00 €	75-Autres produits de gestion courante :	5,00 €
65-Autres charges courantes :	1 517 678,00 €	76-Produits financiers :	12,00 €
66-Charges financières :	1 962,00 €	77-Produits exceptionnels :	500,00 €
67-Charges exceptionnelles :	121 453,06 €	775-Produits des cessions :	20 000,00 €
68-Provisions pour risque :	40 000,00 €	013-Atténuations de charges :	16 565,00 €
042-Dotations aux amortissements :	263 000,00 €	78-Reprises sur provisions :	20 000,00 €
		042-Amortissement des subventions d'investissement :	27 600,00 €
		002-Excédent de fonctionnement 2023 reporté	390 178,06 €
TOTAL DF	3 206 884,06 €	TOTAL RF	3 206 884,06 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

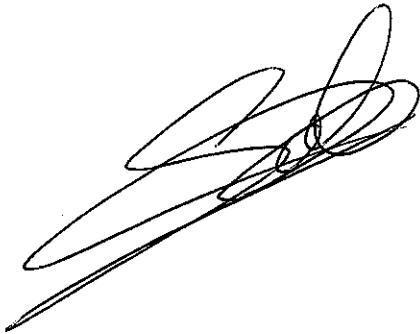
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
301-Matériel OM : dont 820,80€ en reste à réaliser pour 2023.	6 320,80 €	10-FCTVA Dont 2 882,82 € RAR 2023	87 882,82 €
302-Conteneurs tri : dont 1 200,00€ en reste à réaliser 2023	349 600,00 €	1064-Plus-value vente BOM	23 836,00 €
308-Achat BOM	297 979,98 €	13-Subventions d'équipement :	169 200,00 €
309-Garage	5 000,00 €	16-Emprunts :	120 000,00 €
310-RI PBI	40 000,00 €	27-Autres immobilisations financières	1 154,00 €
16-Remboursement capital emprunt	96 200,00 €	001-Excédent d'investissement 2023 reporté	157 627,96 €
040-Amortissement des subventions d'investissement :	27 600,00 €	040-Dotations aux amortissements :	263 000,00 €
TOTAL DI	822 700,78 €	TOTAL RI	822 700,78 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 3 abstentions (Edith LANGLOIS, Christophe LE BOULANGER et Pierre SALLIOT) décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Christine SALMON



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20240327-20240327-29_DEL-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024